



ASSEMBLEA DI
CORSICA



CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

Quistione Urale

Questions Orales



Seduta di u 30 ghjunghju di u 2022
Séance du 30 juin 2022

N° 2022/E3/39

**Question orale déposée par Cathy COGNETTI-TURCHINI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu »**

OBJET : Baisse des heures de garde prises en charge pour le transport sanitaire privé et mort programmée des secteurs ruraux.

Monsieur le Président,

Je souhaite attirer votre attention sur la mise en œuvre de l'arrêté du 26 février 2021 portant approbation de l'avenant n°10 à la convention nationale des transporteurs sanitaires privés et aux textes réglementaires publiés en avril 2022 qui l'ont décliné.

Concrètement, cette série de textes se traduit par une baisse drastique du nombre d'heures de garde financées par l'Assurance maladie en Corse où l'on passe de 75 000 à 34 000 heures.

Avec une augmentation constante de la population insulaire chaque année, un pic d'envergure durant la saison estivale ; cette chute vertigineuse ne se justifie pas.

Les transporteurs sanitaires privés assurent ce service depuis des années, notamment en milieu rural où la prise en charge est souvent la plus rapide et la plus efficace.

Après deux années de crise COVID où ils ont été en première ligne, avec une organisation qui repose sur des salariés de garde la nuit et le week-end, les ambulanciers se voient infliger une diminution de plus de la moitié des heures prises en charge ainsi que la suppression de tous les secteurs de gardes.

On nous explique qu'il faut lutter contre l'inflation et contre la désertification médicale et c'est précisément là que l'on prend les mesures les plus drastiques ; qu'il faut promouvoir une économie insulaire rurale et le maintien à domicile d'une population âgée et fragile via un accès au soin en moins de 30 minutes alors que cette décision génère l'inverse.

Nous vous rappellerons que les entreprises situées en milieu rural participent activement à la diminution de la désertification médicale.

Alors bien sûr Monsieur le Président, cet arrêté est d'origine gouvernementale et n'engage pas l'exécutif.

Les professionnels insulaires se mobilisent pour essayer d'inverser la tendance et de préserver les acquis des Corses dans l'accès aux soins et assurer une équité territoriale.

Cependant, nous nous souvenons tous de l'examen du rapport de la session d'avril sur l'ambition de la CDC en matière de santé.

Je profite de cette question pour vous alerter mais aussi pour vous suggérer, puisqu'il y a une volonté d'avoir un œil sur la santé qui n'est pas de notre compétence, de créer une cellule de veille normative sur les évolutions législatives et réglementaires qui impacteraient la Corse dans ce secteur.

Cela pourrait être la position médiane pour faire remonter au plus vite auprès de l'ARS ou du Gouvernement les mesures inadaptées à notre île.

Œuvrer pour nos territoires ruraux, jouer la proximité, c'est œuvrer pour la Corse et les corses et c'est le rôle de notre institution.

Je vous remercie.